Transformation du Service Des Pensions : *Une réelle plus value ?*

La DRHMD a présenté aux organisations syndicales la création d'un service à compétence nationale, le service des pensions et des risques professionnels. Créé par décret n° 2020-799 du 29 juin 2020, il succède à la SDP toujours à La Rochelle, non plus sur quatre sites mais sur un seul dans des nouveaux locaux. Mode d'emploi du SPRP et décryptage.

Service à Compétence Nationale. Le SPRP succède à la sous-direction des pensions (SDP), il est rattaché au service des statuts et de la règlementation des ressources humaines (SRRH). S'il répond aux critères de service à compétence nationale, il est également responsable de la gestion ministérielle des pensions de retraite des militaires et des fonctionnaires du Minarm, des pensions accordées au titre du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre et des allocations ou pensions d'invalidité des agents relevant du ministère.

Il met également en œuvre le régime spécial pour les personnels à statut ouvrier, les agents titulaires et leurs ayants cause. Enfin, il est garant du bon fonctionnement des chaînes de traitement des demandes et contribue au traitement des affaires contentieuses relevant de son domaine de compétence.

Regroupement. Le fait marquant pour le fonctionnement tient au regroupement de l'ensemble des services. Installés précédemment sur quatre sites, les 330 personnels ont rejoint depuis le 1er avril le nouveau bâtiment du SPRP caserne Beauregard, ce qui implique la définition de nouveaux processus de travail et l'accompagnement des équipes dans cette démarche.

Trois grands chantiers 2021-2022. dans le mandat RH du SPRP, *l'amélioration de la qualité du service rendu aux usagers, la réussite de la mission d'animation des chaînes RH-Pensions, et l'intensification de la modernisation interne dans un contexte de dématérialisation accrue.* Pour les orientations 2021-2025, les enjeux retenus sont simplifier/moderniser, adopter une stratégie de dématérialisation, offrir un environnement de travail modernisé aux gestionnaires, améliorer la qualité du service rendu à l'usager et aux partenaires, mettre en place un infocentre RH-Pension permettant de faciliter les travaux statistiques.

Pour finir viennent s'ajouter d'autres chantiers, déploiement progressif de source Web sur les fonctionnalités Pensions, mise en place d'un service interne contentieux logiciel de gestion du contentieux du ministère des armées, SI des victimes d'attentats terroristes, développement d'un code numérique des pensions militaires d'invalidité sur l'Intradef.

A noter dans le chantier 2 *garantir un fonctionnement optimal et performant des chaînes* concernant la retraite des ouvriers de l'Etat, la sécurisation des travaux insalubres, la garantie du droit à l'information pour les ouvriers de l'Etat. Également la modernisation de la liquidation des pensions OE avec la mise en place (en lien avec la CDC) d'une chaîne de dématérialisation de bout en bout des avances et pensions définitives. Enfin, la mise en place d'un dispositif de maîtrise des risques et de contrôle interne sur la chaîne de traitement de ouvriers de l'Etat.

Si la communication sur la manœuvre est complète du moins pour l'administration, il n'est reste pas moins que les changements de statuts ne sont jamais anodins. **La CGT s'est étonnée du manque de communication de ce service depuis la création de la plateforme de gestion des mails à la SDP en juillet 2015**. Selon l'administration, la livraison d'un nouveau bâtiment devrait permettre aux salariés de trouver des conditions et une organisation de travail optimale. **La question de l'organisation du travail a été posée par la CGT** mais aucune réponse n'a été apportée en séance.

La CGT s'inquiète de ce regroupement de personnels car l'optimisation et l'évolution numérique ne plaident dans le sens du maintien des effectifs que **la CGT** trouve insuffisants pour ce service à compétence nationale.

La retraite des ouvriers d'Etat au titre des TI et la recrudescence des dossiers refusés ont été longuement évoquées par **la CGT** qui s'interroge également sur les conséquences de la mise en place d'une chaîne de dématérialisation de bout en bout en lien avec la Caisse des Dépôts et Consignations.

Enfin, quelle plus-value pour les personnels sur le tout numérique ? La retraite en ligne des fonctionnaires pourrait bien être le galop d'essai pour tous les ressortissants mais il est encore trop tôt pour en parler. **La CGT** suivra de près l'évolution de ces chantiers, et elle invite les personnels SPRP et l'ensemble des usagers de lui faire part de toutes difficultés rencontrées.

Montreuil, le 13 avril 2021

Fédération Nationale des Travailleurs de l'Etat CGT
263, rue de paris Case 541 93515 Montreuil Cedex
T : 01 55 82 89 00 Fax : 01 55 82 89 01 M : trav-etat@cgt.fr